

Lempdes le 19/04/2023

Dossier suivi par : Nathalie FEYDRI
Service régional de l'alimentation
Tél. : 04 73 42 14 27
Courriel : ph3.draaf-auvergne-rhone-
alpes@agriculture.gouv.fr
Réf. : LE/NF

JOURMARD Anthony
Bonnefont
43510 SENEUJOLS

Certificat de qualification technique à l'emploi du phosphore d'hydrogène et du fluorure de sulfuryle pour la fumigation des denrées et locaux

Conformément aux dispositions des arrêtés du 4 août 1986 et du 5 juillet 2006 relatifs aux
fumigants

Le certificat n° : **AU17L0003**

A été délivré à : **JOURMARD Anthony**

Domicilié à : **Bonnefont** **43510 SENEUJOLS**

qui a été reconnu(e) apte à utiliser le phosphore d'hydrogène et le fluorure de sulfuryle pour les
denrées et locaux.

Ce certificat est valable jusqu'au **16/03/2028**

et sera éventuellement renouvelé sur demande de l'intéressé (e).

N° GEPHY 1634

Pour le directeur et par délégation,
la cheffe du service régional de l'alimentation.

Patricia ROOSE

